Astrida, le 7 juillet 195I .-

RESIDENCE DU RUANDA. TERRITCIRE D'ASTRIDA.

Nº 1595 /8.M.

Objet:

Recensement Tu.pulm.

ASTRIDA

Transmis copie pour information à Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali.-

L'Administrateur de Territoire, ANTONISSEN W..



Monsieur le Chef de Service,

Suite à la demande de Monsieur le Résident, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe, la carte du territoire, signalant les différents gîtes.

Seul le gîte de Kuwasenkoko est occupé en permanen-

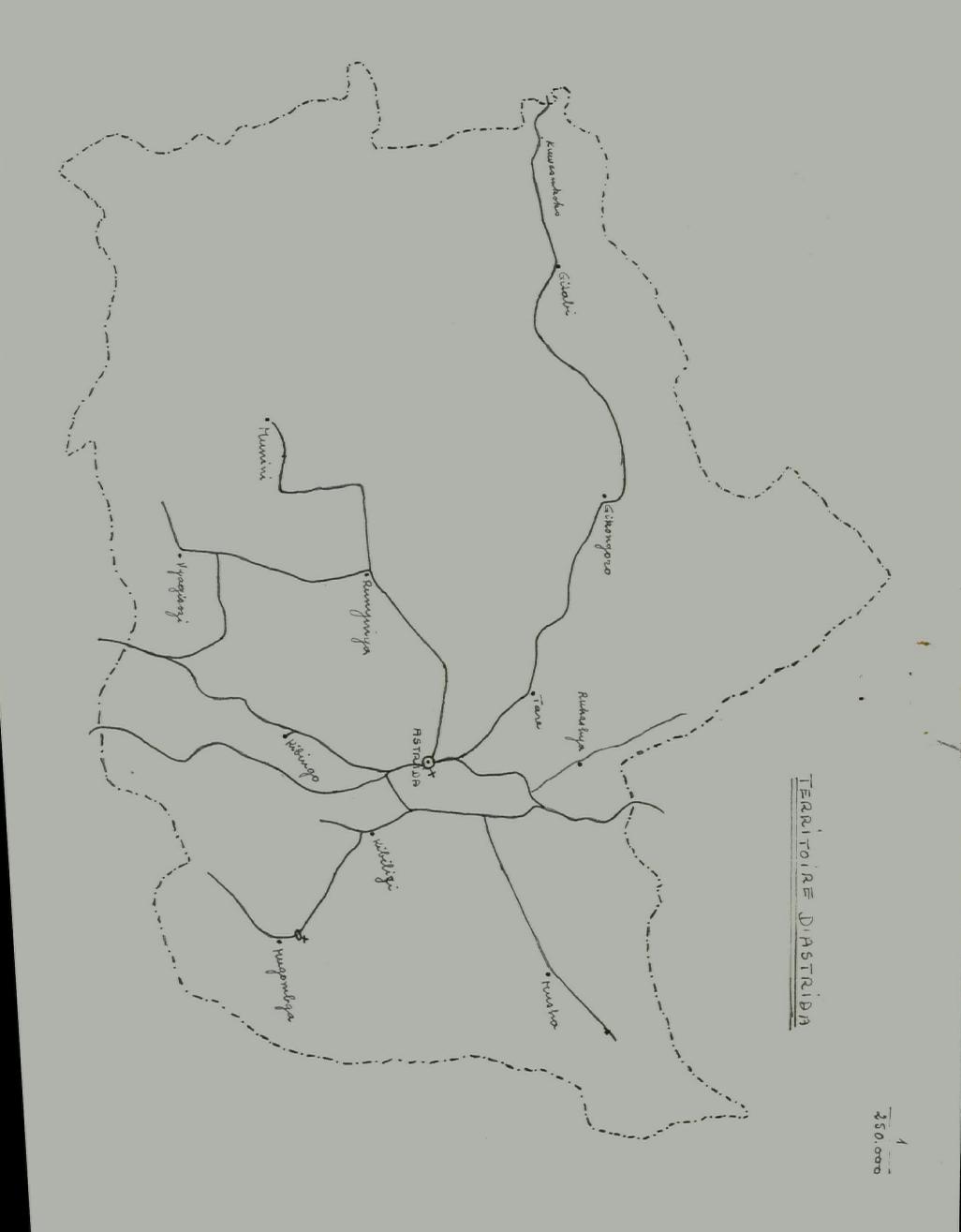
ce.

Tous ces gîtes sont accessibles en camion.

L' Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W..

Monsieur le Médecin, Chef des Services Médicaux du Ruanda-Urundi

a usumbura.-



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI RESIDENCE DU RUANDA. Nº1826/S.M.1.

> OBJET: Recensement Tu.pulm.

URGENT.

Kigali, le 27 juin 1951 .-

Rem & 5.7.51 1636/S.M.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe, copie de la lettre 1780/Tub. du 25 juin 1951 de Monsieur le Médecin Chef des S.M. du Ruanda-Urundi.

J'attire votre attention toute spéciale sur l'urgence qu'il y a à me transmettre les renseignements demandés, de telle façon qu'ils me parviennent <u>au plus tard le</u> mercredi ll juillet 1951, à Kigali par courrier spécial urgent si c'est nécessaire.

Les Administrateurs de Shangugu et d'Astrida enverront <u>directement</u> la documentation à Monsieur le Médecin Chef des Services Médicaux du Ruanda-Urundi et m'en transmettront copie.-

> Pour le Résident du Ruanda en route Le Résident-Adjoint, D. VAUTHIER,

> > 1 Vauthier

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

ASTRIDA.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI SERVICE DE L'HYGIENE. N° 1780/Tub.

COPIE.

Usumbura, le 25 juin 1951.-

OBJET: Recensement Tu.pulm.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge, Gouverneur du Ruanda-Urund a exprimé le désir de voir faire par la mission Cemubac des coups de sonde dans tout le Ruanda-Urundipour nous rendre compte aussi exactement que possible de la répartition de la "Tuberculose Pulmonaire".

Afin d'effectuer ce rensement, je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir pour chacun des Territoires de votr Résidence, le relevé des gîtes qui ne sont pas occupés à demeure par un agent du Gouvernement. Je vous prie de bien vouloir ajouter pour chacun de ces gîtes, s'ils pé se trouvent sur une route praticable par des camions et laquelle. Dans la négative, veuillez spécifier aussi précisément que possible la distance séparant le gîte de l'endroit où devra se faire le recensement (maximum 2 kms)

La durée du rencensement, dans chacun des endroits où celui-ci aura lieu, sera de 10 jours. Le renensement devra commencer pour bien faire entre le 16 et 25 juillet 1951.

> Le Médecin Chef des Services Médicaux du Ruanda-Urundi, (sé) Dr. M. BAUDART.

Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI.